

Mise en place d'une instance de concertation sur les aides à la presse

Le ministre de la Culture et de la Communication a installé le 14 janvier 2011 une instance de concertation destinée à « définir les modalités d'application des orientations retenues par l'État dans le cadre de la réforme de la gouvernance des aides publiques à la presse ». Cette initiative intervient dans le prolongement du rapport Cardoso qui avait formulé en septembre dernier une série de propositions visant à « garantir une gestion irréprochable et équilibrée des aides à la presse ». L'instance, dont la présidence a été confiée à Roch Olivier Maistre, conseiller maître à la Cour des comptes, regroupera les représentants des différentes familles de presse écrite et numérique bénéficiaires des aides, ainsi que plusieurs personnalités qualifiées reconnues pour leur expertise du dossier. L'objectif est de permettre aux entreprises d'atteindre à moyen terme une autonomie financière qui ne les oblige plus à faire appel aux subventions publiques. L'instance de concertation devra organiser ses travaux au cours de premier semestre 2011. Des mesures réglementaires seront préparées pour un début d'application prévu au 1er janvier 2012.